



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusés : Mme Marie-Nadine GONZALEZ (procuration à M. René MIRALLES), Mme Georgette LAURENT (procuration à M. Michel PLANCADE)

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022, qui est adopté à la majorité.

1- FPIC 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que Carcassonne agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.). Le montant attribué à la commune pour l'année 2021 s'élève à 36 501.00 €.

Monsieur le Maire propose de demander le concours financier de Carcassonne Agglo sur l'opération de « **Aménagement et embellissement des avenues de Carcassonne et du Languedoc-RD6113 pour la tranche 1/phase 1** ».

Vote : à l'unanimité

2- DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES

Dès le début de l'année scolaire 2021/2022, les écoles et la commune envisageaient une réforme des rythmes scolaires. Au mois de mars, un questionnaire a donc été adressé aux familles des élèves pour consultation. Sur les 128 réponses reçues, 63.3% se prononçaient pour un retour à la semaine de 4 jours. Les conseils d'école se sont également exprimés majoritairement pour un retour à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2022.

Considérant ces différents éléments, Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour solliciter une dérogation auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aude autorisant un retour à la semaine de 4 jours, dès la prochaine rentrée 2022/2023 dans l'école maternelle et l'école élémentaire de la commune de Capendu

Vote : 14 pour, 1 contre

3- DENOMINATION DE NOUVELLES RUES

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues, le maire propose aux membres du Conseil Municipal une liste de plusieurs personnalités. Après délibérations sont retenues les noms de :

- **Jeanne Philibert** pour la rue de la ZAE Liviana
- **Simone Villa** pour la rue anciennement nommée rue du Pourgaso coté impair
- **Philippine Crouzat et Maria Nougès** pour les rues de la résidence le Faubourg de Surzac

Vote : à l'unanimité

4- TARIFICATION SOCIALE RESTAURANT SCOLAIRE

Cette année encore comme depuis la rentrée 2019/2020, la commune est engagée dans le dispositif de la tarification sociale. Une aide de l'Etat de 3€ est versée par repas facturé à 1€ maximum aux familles. Une délibération doit être prise à chaque année scolaire.

Vote : à l'unanimité

5- CREATION EMPLOI NON PERMANENT

Le contrat aidé d'un agent d'animation se terminant le 31 mai, il est nécessaire de créer un emploi temporaire à temps non complet de 30h afin de continuer à pouvoir encadrer les enfants participants aux temps périscolaires et extrascolaires jusqu'à la fin du mois de juillet.

Vote : à l'unanimité

6- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (1607h)

L'article 47 de la loi de la transformation de la fonction publique harmonisait la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001. Pour mettre en application ces nouvelles règles relatives aux 1607 heures, il convient de délibérer afin d'acter formellement l'organisation du temps de travail des agents.

Vote : 14 pour, 1 abstention

7- MODIFICATION STATUTS SIC

Suite à la demande d'adhésion de deux nouvelles communes (Villalier et Pradelles-Cabardès), les statuts du SIC doivent être modifiés. Pour cela, une délibération de chaque commune adhérente est nécessaire.

Vote : à l'unanimité

8- CONVENTION EDL ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que la société BT Thermie, qui réalisait pour notre compte les états des lieux et les diagnostics immobiliers des logements composant notre parc locatif, se recentre sur une autre activité. De ce fait, il est nécessaire de faire appel à une autre entreprise capable de réaliser les mêmes prestations. La société Constatimmo est retenue pour effectuer ces prestations.

Vote : à l'unanimité